

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

### Séance du 13/11/2024

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 07/11/2024

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 19

Quorum atteint

#### Présents (15) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Patricia BELKADI
- Karine TURLAIS
- Geneviève SOLACROUP
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Céline DUCOUDRAY
- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL

#### Absents représentés (4) :

- Yoann AGATI : pouvoir à Eddy GOMMERET
- Flavien MERCADIER : pouvoir à Karine TURLAIS
- Paul MARTINEZ : pouvoir à Olivier DELMAS
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS

#### Absents (6) :

- Norbert ISERN
- Anne MACIAS
- Ariane CHAZERAND-AZOULAY
- Pascale GRIPON
- Naïma DEBORDES
- Elisabeth LEONES

Secrétaire : Emilie BRIGNARD

## DELIBERATION D2024-79 – ADHESION AU PROGRAMME EDURENOV DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

Monsieur le Maire rappelle qu'EduRenov est un programme national pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires lancé par la Banque des Territoires et ses partenaires.

L'objectif du Programme EduRenov est d'accompagner les collectivités territoriales à atteindre 40% d'économie d'énergie en accompagnant et déployant à leurs côtés 10 000 projets de rénovation énergétique de bâti scolaire dans les territoires d'ici 5 ans.

Le Programme rassemble des partenaires publics et privés, pour mobiliser élus et services techniques dans l'accélération à l'échelle nationale de la rénovation énergétique des bâtiments scolaires.

Dans le cadre d'un projet en cours, les communes peuvent être accompagnées dans l'expertise technique et les montages financiers pour leur permettre d'atteindre cet objectif d'économie d'énergie.

La Banque des Territoires valorisera au niveau national et local les réalisations de projets exemplaires comme le projet porté par votre collectivité.

Edurenov propose un accompagnement clé en main, quel que soit le niveau de maturité du projet en mettant à disposition :

- des ressources, des outils pour définir son projet,
- un appui en ingénierie pour structurer son projet,
- des solutions préférentielles de la Banque des Territoires et ses partenaires pour financer le projet,
- la valorisation du projet via une communication dédiée.

La Commune souhaite engager un audit énergétique sur l'école maternelle La Calandrette et l'école élémentaire du Château Mallet.

Il apparait opportun d'intégrer ce dispositif permettant de définir les travaux dans les années à venir : la Banque des Territoires prenant en charge 100% de la dépense pour la réalisation.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'adhérer au dispositif EDURENOV de la Banque des Territoires,
- de l'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles et nécessaires et notamment le bulletin d'adhésion.


**LE CONSEIL :**

**Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,**

**APPROUVE** en leur entier les propositions qui lui sont faites.

**FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

  
William ARS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.